

 VILLE DE <b>BENFELD</b>
01/06/2026
<b>ARRÊTÉS          TEMPORAIRES</b>

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°68/2026  
 D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE**

Le Maire de la commune de BENFELD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5

Vu la requête de Monsieur Bernard WOLFF sollicitant l'autorisation d'occuper l'espace public au droit des maisons d'habitation sises 4 Quai des Chargeurs et 2 Faubourg du Rhin, et au lieu-dit LADHOF à 67230 BENFELD dans le cadre d'un concert organisé lors de la fête de la musique le dimanche 21 juin 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L. 2212-2,

**ARRETE**

**Article 1er** - Le bénéficiaire est autorisé à occuper l'espace public au lieu-dit LADHOF ainsi que devant le 4 Quai des Chargeurs et le 2 Faubourg du Rhin à 67230 BENFELD dans le cadre d'un concert organisé le dimanche 21 juin 2026 entre 18 heures et minuit.

**Article 2** - La durée de l'occupation du domaine public ne pourra excéder ce délai et, à l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

**Article 3** : Le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas dégrader la voie publique et préserver la tranquillité de chacun.

**Article 4** - La signalisation est à la charge du pétitionnaire, sous couvert des services techniques de la ville de Benfeld.

**Article 5** - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 6** - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Monsieur Bernard WOLFF

*pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.*

Fait à Benfeld, le 1<sup>er</sup> juin 2026  
 Le Maire,  
 Jacky WOLFARTH

